

# El Watan

LE QUOTIDIEN INDÉPENDANT - Lundi 8 avril 2013

N°6837 - Vingt-troisième année - Prix : Algérie : 15 DA. France : 1 €. USA : 2,15 \$.

PRISE EN CHARGE MÉDICALE DES TOXICOMANES

## Le maillon faible de la lutte contre la drogue

● 12 493 consultations ont été effectuées dans les structures sanitaires et centres de soins dédiés aux toxicomanes.

La prise en charge médicale devrait primer sur les mesures pénales que risquent les toxicomanes poursuivis pour détention et consommation de drogue. M. Mohamed Zougar, directeur général de l'Office national de la lutte contre la drogue et la toxicomanie (ONLCDT), a plaidé hier pour un traitement distinct des toxicomanes sur le plan pénal qui, aujourd'hui, subissent les mêmes sanctions que les trafiquants de drogue. Selon, M. Zougar, qui s'exprimait au cours d'un séminaire régional sur les stratégies pénales et sanitaires dans le traitement de la toxicomanie, à Alger, «*le toxicomane est d'abord une victime*» et «*le traitement médical du toxicomane doit être un réflexe chez les intervenants de la chaîne pénale*». Le directeur de l'ONLCDT a constaté que les dispositions contenues dans le code pénal amendé en 2004 n'ont pas été «*suffisamment*» prises en compte par les magistrats. M. Zougar se réfère aux statistiques relatives à l'application de la mesure

médicale du toxicomane qui démontrent «*clairement que la prise en charge médicale reste largement boudée par les magistrats*».

Le directeur général de l'ONLCDT révèle, en marge de ce séminaire, qu'en 2012, il été enregistré 23 cas d'application de prise en charge médicale sur les 12 978 affaires de détention et d'usage de stupéfiants traitées par la justice. Les statistiques rendues publiques par le même responsable indiquent que plus de 12 493 consultations ont été effectuées dans les structures sanitaires et centres de soins dédiés aux toxicomanes durant l'année 2012, contre 12 464

consultations en 2011. Selon les mêmes statistiques 65 570 consultations ont été assurées entre 2004 et 2012. En outre, 1277 hospitalisations ont été enregistrées dans les centres de cure de désintoxication durant l'année 2012 contre 1279 en 2011. Le nombre d'hospitalisations de toxicomanes a atteint au total 10 737 durant la période entre 2004 et 2012. Le directeur de l'ONLCDT indique aussi que sur les 53 centres, 23 seulement sont opérationnels et 2 autres en cours de réalisation. Le séminaire a été aussi l'occasion de présenter l'expérience française en matière de prise en charge des toxicomanes.

M. Megret, commissaire de police de la brigade des stupéfiants, a présenté le passage d'un traitement des toxicomanes typiques à celui des trafiquants de drogue à une prise de charge systématique. «*Aujourd'hui, il n'est plus question de mettre en garde à vue des toxicomanes, alors que par le passé cela pouvait durer plusieurs jours dans le cadre des enquêtes sur le trafic de drogue*» a-t-il résumé. Le même officier a énuméré les effets de la prise en charge médicale des toxicomanes sur l'avancement des enquêtes concernant, entre autres, la drogue en milieu scolaire.

Fatima Arab